

Avis sur le rapport 4-6 de l'Exécutif régional
Feuille de route numérique responsable 2026-2028

Rapporteur : Jean-Pierre Bouhelier

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Cette feuille de route 2026-2028 de la Région a pour objectifs de :

- Respecter la réglementation,
- Définir le numérique responsable pour la Région,
- S'engager en tant qu'administration avec des actions internes,
- Contribuer aux enjeux et engagements fixés dans les documents cadres de la Région,
- Accompagner une montée en compétences des acteurs et actrices du territoire,
- Objectiver l'impact du numérique du Conseil régional.

L'ambition portée est claire : faire du numérique un vecteur d'intérêt général, au service des transitions écologiques, sociales et territoriales et s'appuyer sur la feuille de route pour composer les prochaines politiques publiques régionales. La feuille de route adopte pour cela une approche transversale et une démarche collaborative, mobilisant élus, directions, partenaires institutionnels et économiques.

La feuille de route définit le numérique responsable comme un cadre de référence appliquée à l'ensemble des services, équipements et projets numériques relevant de son champ d'action.

Cette approche repose sur trois exigences opérationnelles :

- **La première consiste à garantir un numérique utile et utilisable par tous et toutes.**
- **La deuxième concerne la préservation des ressources.**
- **La troisième porte sur la sécurité et la fiabilité des systèmes.**

Cette vision commune est déclinée dans la feuille de route avec un plan d'actions interne piloté au sein de l'administration régionale. Elle sert de référence pour les partenariats avec les organismes publics, privés et associatifs du territoire.

La feuille de route comporte en annexe le détail des 33 actions définies grâce à un travail transversal et collaboratif de nombreuses directions impliquées et engagées dans la démarche de co-construction.

Ces 33 actions sur 2026, 2027 et 2028 s'organisent autour de quatre piliers opérationnels et comprennent chacune une description, des objectifs, la liste des parties prenantes, une temporalité et les moyens nécessaires.

Avis du CESER

Le CESER souhaite tout d'abord saluer la démarche engagée par la Région, qui fait preuve d'une réelle initiative en élaborant une feuille de route dédiée au numérique responsable. La Région choisit pleinement d'assumer son rôle de chef de file en construisant un document articulé autour de 4 piliers stratégiques et issus d'une concertation large au sein de l'administration. Cette feuille de route illustre une volonté claire : développer un numérique plus responsable, notamment sur le plan environnemental et montrer l'exemple à la fois en interne et auprès des acteurs et actrices du territoire.

Le CESER souhaite toutefois attirer l'attention sur quelques points qui, à la lumière des 4 piliers, mériteraient d'être précisés ou approfondis :

- S'agissant du 1^{er} pilier, qui vise à mettre le numérique au service des transitions et à préserver les ressources : le CESER encourage la Région dans sa volonté de structurer la filière du réemploi pour mieux gérer le matériel informatique et de lutter plus largement contre l'obsolescence. Le CESER soutient cette orientation, qui constitue un levier essentiel pour un numérique plus durable.
- Concernant le 2^e pilier, consacré à l'accessibilité, aux usages et à la sécurité des services : le CESER rappelle l'importance des dimensions sociales et sociétales du numérique. Une partie non négligeable de la population, notamment dans les territoires ruraux, rencontre encore des difficultés d'accès ou d'usage. Accélérer la transition sans accompagner fortement ces publics fragiles ferait courir un risque de rupture durable. Il est donc nécessaire de soutenir

une appropriation progressive et non contrainte du numérique, en intégrant un volet social ambitieux et permanent dans la stratégie régionale. Le CESER recommande également de maintenir un service de dernier recours, reposant à la fois sur des outils numériques éprouvés et sur des alternatives non numériques.

- Au regard du 3^e pilier, dédié à l'acculturation et au développement des compétences : le CESER soutient la volonté de la Région de renforcer les compétences numériques de manière sobre, sûre et éthique. En ce qui concerne l'accompagnement aux outils d'intelligence artificielle, il apparaît essentiel d'informer clairement sur les biais éventuels de ces technologies, en particulier de l'IA générative, et de rappeler la responsabilité individuelle des utilisateurs et utilisatrices. La transition numérique, qu'elle concerne la collectivité ou le grand public, doit rester progressive, sans injonction, et être soutenue par des moyens financiers sécurisés sur la durée afin d'assurer une formation continue.

- Enfin, au titre du 4^e pilier, qui vise à coopérer avec les acteurs et actrices du territoire pour une mobilisation collective : le CESER partage la volonté de la Région de créer une dynamique commune autour du numérique responsable. Cette mobilisation est indispensable pour garantir une vision partagée des enjeux numériques et pour tenir compte des spécificités territoriales. Le CESER souhaite mettre en avant l'action numéro 25, visant à contribuer à l'émergence d'un comité du numérique responsable associant plusieurs entités : une telle instance renforcerait la cohérence territoriale, encouragerait des investissements plus sobres et favoriserait l'adhésion la plus large possible.

Par ailleurs, le CESER souligne les qualités de la feuille de route : claire, structurée et concrète, qui inclut en outre une action dédiée à son évaluation via un baromètre interne du numérique responsable. Cette démarche d'évaluation est essentielle, particulièrement dans un contexte de contraintes budgétaires où il est nécessaire de légitimer toutes dépenses nouvelles.

En définitive, le CESER, par cet avis, insiste sur l'importance d'identifier et de prévenir le plus possible des conséquences sociales et sociétales du numérique ; de sensibiliser, former et responsabiliser les utilisateurs et utilisatrices sur la durée ; et enfin, de disposer d'un écosystème d'acteurs et d'actrices à l'échelle locale.

Pour le CESER, ce premier exercice régional en matière de numérique responsable est ambitieux et nécessaire : concilier modernisation, transition numérique et responsabilité sociale et environnementale constitue un défi complexe et cette feuille de route apporte une première base solide pour y parvenir.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Françoise Jeanneret, au nom du MEDEF,

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté salue l'ambition de cette feuille de route. Elle répond à un besoin croissant : rendre le numérique plus responsable, plus sécurisé et plus utile. Nous partageons l'objectif de structurer la filière du réemploi et de lutter contre l'obsolescence, comme le souligne le CESER.

Nous insistons cependant sur deux exigences essentielles :

1. Laisser du temps et de l'accompagnement aux entreprises.

Une partie significative des TPE-PME de notre région – notamment industrielles, agricoles et artisanales – n'a pas encore finalisé sa digitalisation. Or le crédit aux entreprises se contracte (-0,7 % en BFC) et la hausse de la fiscalité locale réduit leurs marges de manœuvre. Une transition numérique responsable doit être progressive, accompagnée et financièrement soutenable.

2. Prioriser la cybersécurité et la souveraineté.

Nous partageons la vigilance du CESER à propos du futur datacenter souverain régional, dont les coûts et responsabilités doivent être clarifiés. La cyber-protection des entreprises, en particulier des plus petites, doit faire partie intégrante de la stratégie – un point régulièrement rappelé par le MEDEF national.

Enfin, nous saluons la création envisagée d'un comité du numérique responsable, qui doit associer les acteurs économiques. Ce sera l'occasion de mieux aligner les enjeux de performance, de sobriété et d'inclusion numérique.

En résumé, le MEDEF BFC soutient l'ambition, mais demande une mise en œuvre maîtrisée, inclusive et compatible avec la réalité des entreprises.

Julien Bernard, au nom de la CGT,

L'avis souligne à juste titre quelques manques dans la définition du numérique responsable. La CGT tient à formuler les remarques complémentaires suivantes :

- Il apparaît contradictoire de prôner la préservation des ressources d'une part et l'utilisation de l'IA, grande consommatrice de ressources (eau et électricité) d'autre part. À l'heure où la presse économique s'alarme des sommes gigantesques englouties dans ce secteur pour des bénéfices très en dessous des attentes, faisant craindre l'explosion de la bulle, cet outil apparaît de plus en plus pour ce qu'il est réellement : une solution qui cherche des problèmes et qui a du mal à en trouver.

- Sur le sujet de l'obsolescence programmée du matériel, la mise à jour forcée vers Windows 11 a rendu de nombreux ordinateurs pourtant loin d'être hors d'usage inutilisables ou à minima exposés en matière de sécurité. Le choix d'un système d'exploitation basé sur Linux pourrait permettre de prolonger la durée de vie de ces ordinateurs. La démarche NIRD (Numérique Inclusif, Responsable et Durable) engagée par un collectif d'enseignants pourrait être développée au niveau régional dans les lycées par exemple.

- Sur la souveraineté numérique, dont il était question dans le BP mais qui est absente de cette feuille de route, on ne peut pas être souverain en étant totalement outillé par Microsoft. Microsoft est soumis à la loi américaine et il doit transmettre ses données aux agences de renseignement américaine. Là encore, des solutions à base de logiciels libres permettrait une réelle souveraineté numérique. La facture que paie la Région chaque année à Microsoft est inconnue mais pourrait sans doute permettre de financer les ingénieurs et techniciens nécessaires à cette transition. Pour conclure, les questions liées au numérique ne doivent pas être prises séparément. Les questions économiques sont souvent très proches des questions éthiques.

La CGT votera l'avis.